



COMMUNE DE CHEVANNES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 2023/56

DECISION MODIFICATIVE N°2

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

L'an deux mille vingt-trois, le vingt et un Décembre, à 19h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, , M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, , M. BOUDOT Stéphane, M. LEONE Nicolas, Mme AMIOT Pascale, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, M. GEOFFROY Didier, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. DI CARLO Marc.

Absents excusés : Mme BENHAMDANE Latefa, M. MARAIS Gérard, M. SOZZI François, Mme SOUMAT Nathalie, Mme ROUCHE Diane, M. SOUMAT Alain.

Absents non excusés : Néant

Pouvoirs : M. MARAIS Gérard pouvoir donné à Mme AMIOT Pascale.

Secrétaire de séance : M. BEN OUADA Mohamed

Date de convocation : 17 Décembre 2023

Date d'affichage : 17 Décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 12.

Nombre de votants : 13

Quorum atteint : 12 conseillers présents sur 19





VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M14,

VU le budget primitif 2023,

Le **Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte la décision modificative n° 2 ainsi qu'il suit :

2023 DECISION MODIFICATIVE N°2

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulés	Dépenses	Recettes
11	Charges à caractère général	48 500,00	
	Total	48 500,00	

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulés	Dépenses	Recettes
75	Autres produits de gestion courante		48 500,00
	Total		48 500,00

Fait à Chevannes et délibéré le 21 Décembre 2023

Transmis au contrôle de légalité le 21 Décembre 2023

Pour copie conforme,
Le Maire
Sami BEN OUADA



2023
16 JAN 2024